



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question orale n° 22

Texte de la question

M. Jean-Claude Decagny attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les troubles que connaît depuis quelques semaines le district de police de Maubeuge. Face aux incidents récurrents provoqués par des bandes de jeunes agissant en toute impunité, la population ressent une très vive inquiétude, traduite par de nombreuses pétitions. Suite à deux motions adoptées par le conseil municipal de Maubeuge, antérieures à ces troubles, demandant des renforts de police nationale et de gendarmerie, le ministère de l'intérieur a fait savoir que les effectifs actuels étaient suffisants et qu'en outre, une dizaine d'adjoints de sécurité seraient affectés. Cette réponse n'est qu'un palliatif - les adjoints de sécurité n'étant pas les fonctionnaires de police nationale attendus - et ne tient pas compte de la réalité de la multiplication des missions annexes qui distraient les policiers de leur rôle principal de présence sur le terrain et de protection des personnes et des biens. A titre d'exemple, seuls deux véhicules de la police nationale patrouillent la nuit sur un territoire comptant plus de 100 000 habitants et de nombreux quartiers en difficulté. Les municipalités, au premier rang desquelles Maubeuge, sont allées au bout des logiques et moyens de prévention de la délinquance. Sachant qu'en toute hypothèse, la sécurité et l'ordre public sont du seul domaine de l'Etat, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation et apporter une réponse aux inquiétudes de ses concitoyens.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Claude Decagny a présenté une question n° 22, ainsi rédigée:

«M. Jean-Claude Decagny attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les troubles que connaît depuis quelques semaines le district de police de Maubeuge. Face aux incidents récurrents provoqués par des bandes de jeunes agissant en toute impunité, la population ressent une très vive inquiétude, traduite par de nombreuses pétitions. Suite à deux motions adoptées par le conseil municipal de Maubeuge, antérieures à ces troubles, demandant des renforts de police nationale et de gendarmerie, le ministère de l'intérieur a fait savoir que les effectifs actuels étaient suffisants et qu'en outre une dizaine d'adjoints de sécurité seraient affectés. Cette réponse n'est qu'un palliatif - les adjoints de sécurité n'étant pas les fonctionnaires de police nationale attendus - et ne tient pas compte de la réalité de la multiplication des missions annexes qui distraient les policiers de leur rôle principal de présence sur le terrain et de protection des personnes et des biens. A titre d'exemple, seuls deux véhicules de police nationale patrouillent la nuit sur un territoire comptant plus de 100 000 habitants et de nombreux quartiers en difficulté. Les municipalités, au premier rang desquelles Maubeuge, sont allées au bout des logiques et moyens de prévention de la délinquance. Sachant qu'en toute hypothèse, la sécurité et l'ordre public sont du seul domaine de l'Etat, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation et apporter une réponse aux inquiétudes de ses concitoyens.»

La parole est à M. Jean-Claude Decagny, pour exposer sa question.

M. Jean-Claude Decagny. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Depuis déjà plusieurs semaines, le district de police de Maubeuge doit faire face à de graves problèmes d'insécurité. Les médias tant locaux que nationaux s'en sont d'ailleurs fait l'écho.

Ces agissements sont le fait de bandes organisées de jeunes qui commettent leurs délits sans être inquiétés du

fait du manque d'effectifs de police. Leurs exactions créent, à terme, des zones de non-droit qui sont une menace pour l'ordre public.

La population a manifesté, à plusieurs reprises, son inquiétude face à de tels agissements. Le conseil municipal de Maubeuge avait pourtant anticipé cette situation en demandant par deux fois, en juin dernier, des renforts de police nationale et de gendarmerie.

En guise de réponse, vous nous avez fait savoir, à ma grande surprise et à celle de la population, que les effectifs actuels étaient suffisants.

Mais les chiffres que vous avancez pour justifier que le nombre de fonctionnaires de police est suffisant ne tiennent pas compte de la réalité locale.

Sachez que la ville de Maubeuge a fourni un effort important en créant et en finançant près de soixante policiers municipaux et agents de surveillance. Je ne vous apprend rien en disant que cela représente une somme importante pour le budget municipal, et donc pour les contribuables. De plus, la ville de Maubeuge est allée au-delà de tous les dispositifs de prévention de la délinquance et a même été à de nombreuses reprises citée en exemple pour ses mesures novatrices.

La mise en place de la police municipale a permis de décharger la police nationale de tâches annexes. Mais celle-ci ne répond toujours pas, de façon efficace, à la mission principale qui lui incombe, c'est-à-dire protéger les personnes et les biens.

A ce sujet, je vous donne un exemple qui justifie amplement les préoccupations de mes administrés: deux véhicules de police seulement patrouillent la nuit sur un territoire de plus de 100 000 habitants, qui comprend, en outre, de nombreux quartiers en difficulté, que ce soit à Maubeuge, Hautmont, Jeumont ou Louvroil.

La population est inquiète. Le malaise est croissant. Une réponse adéquate est attendue.

Par ailleurs, selon les dernières informations, dix adjoints de sécurité seraient affectés dans le cadre des emplois-jeunes. Or cette solution, bien qu'innovante, me laisse insatisfait et perplexe: les adjoints de sécurité ne sont pas des fonctionnaires de police à part entière. Ils ne seront finalement affectés dans un premier temps qu'à des opérations de surveillance, sans disposer immédiatement de la compétence et de l'arsenal répressif. Les responsables locaux des municipalités concernées, Maubeuge en tête, n'ont plus les moyens de cette politique.

Le Gouvernement a décidé, il y a peu, d'inscrire parmi ses priorités la sécurité des citoyens et la prévention de la délinquance. Il est temps que vous donniez un sens à cette politique et que vous teniez compte des demandes qui vous parviennent.

Quelles mesures concrètes le Gouvernement entend-il prendre en ce sens ? J'entends par là des mesures qui soient autre chose que des emplois-jeunes, inappropriés en l'espèce ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat.

Mme Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Monsieur le député, M. le ministre de l'intérieur, retenu, m'a prié de vous répondre à sa place. Je m'y sens, au demeurant, d'autant plus autorisée que, responsable des commerçants et des artisans, je reçois beaucoup de délégations concernant les problèmes de sûreté, en particulier dans les quartiers difficiles.

M. le ministre de l'intérieur vous rappelle - pour que tout soit clair dans le dialogue entre tous les élus de Maubeuge, vous-même et lui - que le taux de criminalité pour 1 000 habitants enregistré dans le district de Maubeuge, formé des circonscriptions de Maubeuge, Aulnoye-Aymerie, Jeumont et Fourmies, s'établit à 57,5, soit en dessous de la moyenne nationale, qui est de 80,7. Les efforts consentis pour lutter contre la délinquance - et vous avez raison de rappeler que des collectivités territoriales, Maubeuge en particulier, y sont impliquées - se sont traduits par une baisse globale de 1,53 % du nombre des faits constatés en 1996.

Et il n'y a pas, apparemment, de recrudescence majeure des faits en 1997, sauf de faits fort différents, et vous avez raison de le souligner, que vous me permettrez de qualifier de «sorties nocturnes bruyantes et parfois dévastatrices».

Au cours des dernières semaines, certaines communes du district ont été le théâtre d'exactions commises sur la voie publique, où des véhicules ont été incendiés, ainsi que dans les transports en commun. Vous savez que nous avons rencontré les responsables des transports en commun la semaine qui les a suivies.

Ces actes sont inadmissibles et tous les moyens sont mis en oeuvre pour en identifier les auteurs et doter les services de police des moyens propres à la prévention et à la dissuasion de tels comportements délictueux.

Dans cet esprit, le Gouvernement a décidé de privilégier la visibilité des policiers sur la voie publique et leur

disponibilité. Les recrutements d'adjoints de sécurité, dont vous venez de parler, doivent être considérés à ce titre comme l'une des composantes du dispositif, mais une des composantes seulement. Ces agents contribueront par leur présence à dissuader les auteurs d'infractions en participant aux missions de police de proximité. Le Nord d'ici à la fin de l'année 1998 recevra 531 adjoints de sécurité; 62 ont été récemment formés et répartis dans plusieurs circonscriptions de ce département, dont 10 à Maubeuge.

Ces affectations n'excluent pas le renforcement des services en policiers actifs. Ainsi, pour ce qui concerne le district de Maubeuge, plusieurs dispositions ont été prises. En effet, celui-ci disposait de 269 policiers en 1996. Il en compte actuellement 279. C'est encore peu, mais c'est mieux. De plus, quatre postes d'officiers et deux postes de gardiens de la paix sont ouverts à l'occasion des prochains mouvements. Ces efforts seront poursuivis.

Par ailleurs, le potentiel départemental sera renforcé par la création d'une troisième section d'intervention, basée à Lille, et à terme par celle d'une compagnie départementale d'intervention à quatre sections. Ces unités mobiles viennent en appui des circonscriptions lorsque les circonstances l'exigent, et c'est malheureusement quelquefois le cas en ce moment. Leur action est complétée par celle des compagnies républicaines de sécurité, lesquelles ont accompli dans la circonscription de Maubeuge quarante-huit missions de sécurisation depuis le début de l'année. Ces missions continueront d'être assurées, soyez-en persuadé, monsieur le député.

D'autres mesures pourront être étudiées qui s'inscriront dans le cadre d'un contrat local de sécurité tel que défini par la circulaire du 28 octobre 1997. Il associera les représentants des collectivités locales et ceux de l'administration dans une action conjointe de lutte contre l'insécurité dont il constituera l'outil principal. Nous sommes certains que nous vous trouverons à nos côtés pour la constitution de cet outil nouveau qui, je l'espère, sera à même de rendre aux habitants de votre circonscription et de votre région la sûreté indispensable à tous.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Decagny.

M. Jean-Claude Decagny. Je regrette d'autant plus l'absence du ministre de l'intérieur que je sollicite depuis près de deux mois un rendez-vous que je n'ai pas encore obtenu de lui.

Cependant, madame, je reconnais que votre réponse est très complète. Je répète tout de même que ces incidents nocturnes sont très perturbants pour la population. Certes, les CRS viennent, mais ce n'est que ponctuellement. Ainsi, elles sont reparties aussitôt après les incidents qui ont eu lieu à Roubaix et à Lille. Ce qui explique que la population soit inquiète.

Je regarderai de près les renforts d'effectifs que vous pensez affecter dans le département du Nord. Peut-être serait-il bon de décentraliser, et de ne pas affecter toutes les compagnies de sécurité autour de Lille, mais d'en réserver une à l'Avesnois qui compte 250 000 habitants.

Mme le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat. Je transmettrai votre proposition.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Decagny](#)

Circonscription : Nord (23^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 22

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1997, page 6000

Réponse publiée le : 26 novembre 1997, page 6235

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 novembre 1997